



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 5

Réunion du :	Mardi 19 septembre 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 12 septembre 2023 : Avis préalable du stade des Arcs sur Argens : noté.
- LMF CRTIS le 13 septembre 2023 : Renseignement sur stade Léo Lagrange de Toulon : noté.
- LMF CRTIS le 13 septembre 2023 : Compte-rendu réunion plénière du 7/09/23 : noté.
- LMF CRTIS le 14 septembre 2023 : Classement stade G. Robert de Hyères : noté.
- LMF CRTIS le 15 septembre 2023 : Classement stade M. Delplace de Hyères : noté.
- LMF FAFA le 15 septembre 2023 : Schéma territoriale FFA équipements : noté.

Divers :

- MAIRIE DE GRIMAUD le 13 septembre 2023 : Classement éclairage stade des Blaquières : noté.
- MAIRIE DE GRIMAUD le 14 septembre 2023 : Bon de commande classement éclairage stade des Blaquières : noté.
- MAIRIE DE HYERES le 14 septembre 2023 : Classement stade M. Delplace : noté.
- MAIRIE DE ROCBARON le 14 septembre 2023 : Arrêté municipal stade de la Verrerie : noté.
- MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 15 septembre 2023 : Arrêté municipal stade G. David : noté.
- MAIRIE DE SAINT CYR S/ MER le 18 septembre 2023 : Dossier FAFA travaux vestiaires stade L. Sisco : noté
- MISA VAR Club le 18 septembre 2023 : Terrain non classé : noté.
- BESSE SPORTS club le 18 septembre 2023 : Changement dénomination stade Municipal de Besse : noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 18 septembre 2023 : Demande de avis préalable stade L. Sisco de Saint Cyr.

Divers :

- MAIRIE DE TOULON le 14 septembre 2023 : Classement stade D. Meggiolaro.
- MAIRIE DE LA SEYNS S/ MER le 14 septembre 2023 : Classement stade J. Guimier.
- MAIRIE DE BESSE S/ ISSOLE le 14 septembre 2023 : Classement stade Municipal 2.
- MAIRIE DE COLLOBRIERES le 14 septembre 2023 : Classement stade A. Perrin.
- MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 15 septembre 2023 : Report match à la suite d'arrêté stade G. David.



Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.
Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisés pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.
Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.
Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.
Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.
La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

*Prochaine réunion
Mardi 26 septembre 2023*

**Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**